

Nom commercial: Argenti nitras

Numéro de la matière: 061464

Version: 4 / CH

Date de révision: 30.04.2019

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 30.04.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Argenti nitras

N° d'article 06146400

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits pharmaceutique, Produit chimique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Ox. Sol. 2 H272

Skin Corr. 1B H314

Eye Dam. 1 H318

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H272

Peut aggraver un incendie ; comburant.

Nom commercial: Argenti nitras

Numéro de la matière: 061464

Version: 4 / CH

Date de révision: 30.04.2019

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 30.04.19

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
 P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles...
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** Nitrate d'argent

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux *******Nitrate d'argent**

No. CAS	7761-88-8	
No. EINECS	231-853-9	
Concentration	>= 58	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
	Ox. Sol. 2	H272
	Skin Corr. 1B	H314
	Aquatic Acute 1	H400
	Aquatic Chronic 1	H410

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Faire boire de l'eau par petites gorgées. Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Ne pas faire tentative de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux, Brûlure par acide, Dyspnée, Vertiges, Perte de connaissance, Diarrhée, Vomissements, Mort,

Nom commercial: Argenti nitras

Numéro de la matière: 061464

Version: 4 / CH

Date de révision: 30.04.2019

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 30.04.19

Cause d'irritations très fortes des yeux, peau et muqueuse. Danger de cécité. Troubles gastro-intestinaux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible. Le produit anime la combustion. Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines. Rabattre les vapeurs par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inhaler les poussières. Eviter le contact avec des composés organiques. Eviter la formation de poussières. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Eviter le dégagement de poussières. Accueillir à sec. Nettoyer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Respecter les directives de sécurité et du traitement mentionnées sur les enveloppes.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Refroidir à l'eau les conteneurs menacés. Comburant

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des matières combustibles.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510

5.1B

Matières dangereuses oxydantes

Classe de stockage (Suisse)

5

Des matières inflammables, peroxydes

Nom commercial: Argenti nitras

Numéro de la matière: 061464

Version: 4 / CH

Date de révision: 30.04.2019

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 30.04.19

organiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'action de la lumière. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Protéger de la chaleur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****Nitrate d'argent**

Liste	SUVA		
Type	MAK		
Valeur	0,01	mg/m ³	
Valeur limite à courte terme	0,02	mg/m ³	
Etablie le: 2017; Remarque: HautKT HU; NIOSH, OSHA			

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Protéger la peau préventive. Ranger à part les vêtements de travail. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P3; Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Protection des mains

Gants de protection			
Utilisation	Contact permanent avec les mains		
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR		
Épaisseur du gant	0.11	mm	
Temps de pénétration	>	480	min
Gants de protection			
Utilisation	Contact de courte durée avec les mains		
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR		
Épaisseur du gant	0.11	mm	
Temps de pénétration	>	480	min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Combinaison de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	produit cristallin		
Couleur	incolore		
Odeur	inodore		
valeur pH			
Valeur	5.4	à	6.4
Concentration/H ₂ O	100	g/l	
température	20	°C	
Remarque	Extrait aqueux		

Nom commercial: Argenti nitras

Numéro de la matière: 061464

Version: 4 / CH

Date de révision: 30.04.2019

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 30.04.19

Point de fusion

Valeur env. 212 °C

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 444 °C

Point d'éclair

Remarque Non applicable

inflammabilité (solide, gaz)

non déterminé

DensitéValeur env. 4.35 g/cm³
température 20 °C**Hydrosolubilité**Valeur env. à 2160 g/l
température 20 °CValeur env. à 10240 g/l
température 100 °C**température de décomposition**

Valeur >= 444 °C

Propriétés comburantes

Remarque Comburant

9.2. Autres informations**Masse volumique apparente**Valeur env. 2350 kg/m³**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Protéger de l'action de la lumière.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des alcools. De l'ammoniaque, Eviter le contact avec des substances oxydantes. substances combustibles, Nitrite, Acides, Magnesium, Réagit au contact des composés halogénés. Halogènes, Aluminium

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz nitreux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques *****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**ATE 1'173 mg/kg
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Nitrate d'argent**Espèces rat
DL50 1173 mg/kg
Remarque L'ingestion provoque des brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.**Corrosion/irritation cutanée (Composants)**

Nom commercial: Argenti nitras

Numéro de la matière: 061464

Version: 4 / CH

Date de révision: 30.04.2019

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 30.04.19

Nitrate d'argent

évaluation Corrosif

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Nitrate d'argent**

évaluation Corrosif

Mutagénicité

Substance de référence	Nitrate d'argent
Espèces	Salmonella typhimurium
méthode	Ames test
Remarque	négatif
Source	Données de la littérature
Substance de référence	Nitrate d'argent
Espèces	Escherichia coli
méthode	Ames test
Remarque	négatif
Source	Données de la littérature

Expériences issues de la pratique

le produit est irritant pour les muqueuses. Provoque des brûlures. diarrhée. momissement

Autres données

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Nitrate d'argent**

Espèces	cyprins dorés (<i>Leuciscus idus</i>)	
CL 50	0.029	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	OECD 203	

Nitrate d'argent

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	
CL 50	0.006	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Nitrate d'argent**

Espèces	Daphnia magna	
CE50	0.002	mg/l
Durée d'exposition	48	h

Toxicité pour les algues (Composants)**Nitrate d'argent**

Espèces	Desmodesmus subspicatus	
CI50	0.002	mg/l
Durée d'exposition	8	d

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Nitrate d'argent**

Espèces	Pseudomonas putida	
CE 10	0.006	mg/l
Durée d'exposition	16	h

12.6. Autres effets néfastes

Nom commercial: Argenti nitras

Numéro de la matière: 061464

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 / CH

Date de révision: 30.04.2019

Date d'impression 30.04.19

Information supplémentaire sur l'écologie

Nocif pour organismes aquatique. Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaux et la canalisation.







RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	1493	1493	1493
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	NITRATE D'ARGENT	SILVER NITRATE	SILVER NITRATE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	5.1	5.1	5.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 kg		
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne) *****

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Nom commercial: Argenti nitras

Numéro de la matière: 061464

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 / CH

Date de révision: 30.04.2019

Date d'impression 30.04.19

Remarque

Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H272	Peut aggraver un incendie ; comburant.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Ox. Sol. 2	Matière solide comburante, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.